

CONSEIL MUNICIPAL du 26 OCTOBRE 2018

Excusés : Mmes Esbelin (procuration M Sourdille), Bonhomme, Martin (procuration Mme Vails), Mrs Emiren (procuration M Mathieu), Batard, Laporte, Boursange

Révision des statuts d'API (Agglo Pays d'Issoire)

Suite à la délibération prise en Conseil communautaire le 20/09/2018 révisant les statuts d'API, le Conseil approuve à l'unanimité cette révision.

Validation du rapport CLECT

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : montant attribué à la commune : 82223 €, approuvé à l'unanimité

Projet commune nouvelle Creste/Saint Diéry

Les Communes de Saint Diéry et du Creste ont décidé de fusionner et d'adopter le nom de Saint Diéry. Etant localisées sur deux communautés de communes différentes, elles ont choisi de se rattacher à la communauté de commune du Massif du Sancy. Le Conseil approuve cette décision à l'unanimité.

Contrat d'assurance statutaire

Le contrat d'assurance statutaire est obligatoire pour les agents territoriaux affiliés à la CNRACL. Son but est de couvrir les gros risques (Accident du Travail ou Maladie Professionnelle) qui pourraient mettre la commune en difficulté financièrement car en cas d'absence pour raisons médicales, le salaire est en grande partie versé par collectivités locales et en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, la collectivité prend en charge de l'intégralité des frais médicaux. Le contrat d'assurance est actuellement confié à la société MUTEX qui applique un taux de 16,33% des salaires de référence. Dans le cadre d'un appel d'offre, le Centre de Gestion (CG) propose de confier ce contrat d'assurance à la société Allianz (courtier SIACI Saint Honoré ; taux maximum garanti 4 ans 7,55% + 0,19% pour frais de dossier du CG) pour les agents CNRACL et à la société CNP (courtier SOFAXIS ; taux maximum garanti 4 ans 0,95 % + 0,04 % pour frais de dossier du CG) pour les agents soumis au régime IRCANTEC.

Après discussion, le Conseil décide de résilier le contrat avec la société MUTEX et de confier le nouveau contrat d'assurance aux deux sociétés choisies par le CG aux taux maximums.

Questions diverses

- Équipement numérique école

Après enquête auprès des communes adhérentes, l'Agglomération Pays d'Issoire (API) a demandé une subvention auprès de la Région (crédits Européen FEDER) pour des équipements numériques des écoles. Cette subvention vient d'être acceptée à hauteur de 80% sur un montant de 240 000 €. La commune pourra donc s'équiper de 16 tablettes, 16 casques et 2 valises pour un coût raisonnable.

- Dossier DETR 2019

Les dossiers de demande de subvention au titre de la DETR doivent être faits avant le 15 Décembre. Il est nécessaire de réfléchir aux projets et d'évaluer leur montant pour élaborer le dossier.

- Animation numérique sénior

Le Conseil Départemental soutient une action de sensibilisation aux usages numériques pour les séniors (Bien chez moi en 1 Clic !). Il propose que les communes qui le souhaitent accueillent gratuitement un véhicule connecté itinérant sur une journée (9-17h). Le Conseil suggère de mener une enquête pour recenser les personnes potentiellement intéressées avant de donner son accord au CD.

-Informations diverses

*conformément à la décision prise lors de la dernière réunion de conseil du 28/09, l'emplacement vacant au cabinet médical a été loué pour une activité de Luxopuncture.

Prochaine réunion du Conseil municipal le vendredi 30 novembre 2018 à 20h